

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le

S²LO

ID : 974-249740101-20250312-2025_013_BC_13-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 16 L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE DIX MARS à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni , après convocation légale, sous la présidence de
Nombre de présents : 11 M. Emmanuel SERAPHIN, Président.
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 1 **Secrétaire de séance** : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2025_013_BC_13
Attribution d'une subvention à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE) pour financer les écoles lauréates de l'appel à projets Nout Zanim'O « Luttons contre l'errance animale»

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE

ÉTAIT ABSENT(E) :

Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

Nombre de votants : 15

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
4 mars 2025

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
18/03/2025

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Christophe DAMBREVILLE - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Henry HIPPOLYTE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2025

AFFAIRE N°2025_013 BC 13: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'OFFICE CENTRAL DE LA COOPÉRATION À L'ÉCOLE (OCCE) POUR FINANCER LES ÉCOLES LAURÉATES DE L'APPEL À PROJETS NOUT ZANIM'O « LUTTONS CONTRE L'ERRANCE ANIMALE »

Le Président de séance expose :

Contexte

Dans le cadre des deux derniers séminaires de co-construction du plan de lutte contre l'errance animale du Territoire de l'Ouest, il a été validé l'opportunité de lancer un appel à projets à destination des établissements scolaires du primaire des cinq communes du Territoire. Cet appel à projets rentre dans l'axe « éduquer, sensibiliser, communiquer » du plan de lutte contre l'errance animale de l'intercommunalité et a pour objectif de sensibiliser et responsabiliser le public scolaire.

Ce projet vient en complément des interventions des médiateurs dans les écoles mais aussi du dispositif d'accompagnement des enseignants à l'éducation et à la bientraitance animale, mis en place par le Rectorat dans le cadre de l'enseignement moral et civique mais aussi de l'éducation au développement durable et des programmes scientifiques.

Un appel à projet expérimental

Chaque projet aura lieu sur une demi-année scolaire afin de tester le dispositif. Ainsi, lancé en novembre 2024, la clôture de l'appel à projet a été fixée au 29 décembre 2024. Sous réserve d'une validation de la convention de financement au plus tard début avril 2025, les projets pourront se mettre en œuvre en mai/juin et le rendu des bilans en juillet/août 2025.

Résultats des candidatures 2024-2025

Neuf (9) projets ont été déposés pour 592 élèves soit 29 classes réparties dans 9 établissements. Il est à noter qu'un projet a été considéré inéligible car il ne concernait pas la problématique des chiens et chats errants (adoption d'une tortue au sein de l'école). Le porteur de projet a redéposé un nouveau projet éligible.

Au total, les 9 projets éligibles représentent un budget de 8 930€.

Près d'un tiers des élèves concernés par l'appel à projet sont des élèves de maternelle. Plus de la moitié des élèves sont du cycle 2, le reste des élèves (8%) du cycle 3.

Les projets les plus onéreux par rapport au nombre d'élèves concernent la réalisation de modules audiovisuels (30€/élève) et des visites de sites (environ 20€/élève).

Remarque : Le détail des inscriptions et des projets par commune est fourni en annexe

Convention de financement et frais de gestion

Si le suivi pédagogique des projets est assuré par les référents éducation à l'environnement et au développement durable de l'Éducation Nationale tout du long de l'année scolaire, le suivi administratif et financier est assuré par l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE) auquel les établissements sont adhérents.

Le passage par l'OCCE permet une meilleure gestion administrative (avoir une seule convention de financement à formaliser au lieu de plusieurs).

L'Office a pour mission de suivre l'état des dépenses de chaque projet, de résoudre les différends financiers avec les établissements scolaires si nécessaire, d'éditer les chèques de paiement auprès des différents fournisseurs, de centraliser l'ensemble des factures pour les fournir à l'intercommunalité et produire le bilan financier demandé.

A l'instar de l'appel à projets Lekol'O, l'OCCE demande une participation de 5 % pour les frais de gestion en sus de la subvention octroyée aux établissements scolaires, soit 446,50 € en complément des 8 930 € dédiés aux projets. Le montant total de la subvention est donc de 9 376,50 €.

Communes concernées par l'action :

La Possession	Le Port	Saint-Paul	Trois-Bassins	Saint-Leu
X	X	X	X	X

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 20/02/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Environnement du 14/02/2025.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **ATTRIBUER** une subvention de 9 376,50 € à l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE) pour financer les écoles lauréates de l'appel à projets Nout Zanim'O, dont 446,50 € sont alloués à la gestion administrative et financière des projets ;
- **DIRE** que les crédits sont prévus au budget 2025 de l'établissement aux chapitre et nature qui correspondent ;
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer la convention de financement ci-an-nexée et tous les actes et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des pré-sentes.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président